

N/REF : 6/10/2025 15H16 C:000003 I:02635
V/REF : AC/C29635
V/Email reçu le Lundi 06/10/2025 a 15H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANS
IMMEUBLE : ANNEZ STER - ANS
RUE EUGENE FREYSSINET
35000 RENNES

Rennes, le 20 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 3 FREYSSINET - SOUS SOL
MOTIF : FUITE SUR EVACUATION EN SOUS SOL
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES CANALISATIONS DANS LE SOUS SOL
CONSTAT : LEGER GOUTTES A GOUTTES PROVENANT D'UNE COLONNE CHAUFFAGE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
SUITE DES INVESTIGATION SUR ACCORD SUR DEVIS POUR TEST ÉTANCHÉITÉ
RÉSEAU CHAUFFAGE A LA POMPE A ÉPREUVE DEPUIS GAINÉ PALIERE SUR
RÉSEAU APPARTEMENT 41, 42, 43 (PLANIFIÉ LE 20/10)

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 17/10/25 a 15H06 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL013-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PC	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.